

CONTACTEZ NOUS

 Invictus Capital & Finance
Adresse : Imm El Hadji Rey TALL AMAR Lot N°46, 21
Av. Lamine GUEYE x Dodds, 12ème étage. Dakar-Sénégal

 Téléphone : +221 33 864 58 58

 E-mail : contact@invictuscapfin.com
Site de l'opération : www.fctc-sonatel.com Site web : www.invictuscapfin.com

 KF Titrisation
Adresse : Imm El Hadji Rey TALL AMAR Lot N°46, 21
Av. Lamine GUEYE x Dodds, 12ème étage. Dakar-Sénégal

 Téléphone : +221 33 842 21 50

 E-mail : contact@kftitrisation.com
Site de l'opération : www.fctc-sonatel.com Site web : www.kftitrisation.com



 25 ans
DE CAPITALISATION
BOURSIÈRE



Investir avec vous, pour vous Fonds Commun de Titrisation de Créances

Montant de l'opération **75 000 000 000 FCFA**

Compartiment C - 1

Montant: 60 000 000 000 FCFA



Compartiment C - 2

Montant: 15 000 000 000 FCFA



Période de souscription
du 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Emission simultanée d'obligations des compartiments du FCTC SONATEL
à travers un Appel Public à l'Epargne sur le Marché Financier Régional de l'UMOA

Cédant



Arrangeur & chef de file



Société de Gestion



Conseiller financier du Cédant



Dépositaire



Investisseur de référence



Investisseur de référence



CONTENU ET MODALITES DE L'OPERATION

Description du FCTC SONATEL :

Le FCTC Sonatel est un fonds de titrisation à compartiments constitué à l'initiative conjointe de KF Titrisation, en sa qualité de Société de Gestion et NSIA Banque CI, en sa qualité de Dépositaire. Il est régi par la Réglementation sur la Titrisation dans l'UEMOA.

But de l'émission :

L'opération a pour objet de financer d'une part et majoritairement les investissements complémentaires relatifs à l'acquisition de la licence 5G et d'autre part aux investissements pour la maintenance et l'extension du réseau mobile et internet (câble sous-marin, upgrade des liaisons FH) au Sénégal, premier marché du Groupe en volume et en valeur.

Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de :

- I. soixante milliards **(60 000 000 000) de FCFA** pour le compartiment C-1 soit 6 millions d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune ;
- II. quinze milliards **(15 000 000 000) de FCFA** pour le compartiment C-1 soit 1,5 millions d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

Période de soumission : 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024.

La souscription sera ouverte du 14 décembre 2023 au 12 janvier 2024. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis l'AMF-UMOA.

Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques ou morales des États membres de l'UEMOA ainsi qu'aux investisseurs régionaux et internationaux.

Jouissance des obligations : au plus tard cinq (5) jours après la date de clôture des souscriptions.

Date de règlement : au plus tard cinq (5) jours après la date de clôture des souscriptions.

Taux d'intérêt :

- I. Compartiment C-1 : 6,40% brut l'an
- II. Compartiment C-2 : 6,60% brut l'an

Durée :

- I. Compartiment C-1 : 5 ans
- II. Compartiment C-2 : 7 ans

AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :

Le remboursement des emprunts « FCTC SONATEL C-1 6,40% 2023-2028 » et « FCTC SONATEL C-2 6,60% 2023-2030 » se fera par amortissement constant semestriel.

MÉCANISMES DE GARANTIE ET DE PROTECTION :

- Compte de Réserve pour chaque Compartiment, alimenté « Upfront » à hauteur de 10% du montant levé par le dit Compartiment et ensuite réapprovisionné à hauteur du Montant de Réserve Requis ;
- Compte de Placement pour chaque Compartiment pour l'optimisation des flux de trésorerie ;
- Ligne de Liquidité mise en place par le Dépositaire pour chaque Compartiment ;
- Mécanisme de péréquation financière pour chaque Compartiment ;
- Recours pour chaque Compartiment à l'encontre du Cédant, pour la substitution de créances ou le droit à un Paiement Equivalent dans le cas où (i) certaines créances ne remplissent plus les Critères d'Eligibilité relatifs au Compartiment concerné ou (ii) les Encaissements générés au titre de ces créances ne sont pas suffisants pour maintenir le RCP à un niveau minimum de 110% ;
- Possibilité de faire un recours aux garanties intrinsèques des créances (recours aux débiteurs, délégation de Police d'assurance...).

Régime fiscal :

Les coupons perçus par les Porteurs d'Obligations dans le cadre de l'Opération sont soumis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM).

Tribunaux compétents en cas de litige :

La présente émission est régie par :

- Le droit sénégalais, et ;
- Les dispositions du Règlement sur la Titrisation dans l'UEMOA et les Instructions y afférentes. En dernier recours par voie arbitrale par la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA.

Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

Cotation :

Les Obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières.

Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé de toutes les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation de l'UMOA.

Chef de File : Invictus Capital & Finance

Société de Gestion : KF Titrisation

Dépositaire : NSIA Banque Côte D'Ivoire

